



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023 à 18H30

Présents : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACTIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

Absents excusés : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation des comptes rendus des dernières réunions
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance
- 3. Réhabilitation Mairie
- 4. Salle des associations : disponibilité, marché de Noël, location.
- 5. Assainissement Anciens combattants
- 6. Zonage la Guieze et enquête publique
- 7. Affichages
- 8. STEP Montmie
- 9. Recensement voirie communale
- 10. Abonnement la Vie Communale
- 11. Tarification mise à disposition terrain société de chasse 2023
- 12. Devis
- 13. Sollicitations ou dossiers administrés et commission travaux
- 14. Questions diverses

1. APPROBATION COMPTES RENDUS DERNIERES REUNIONS

Les comptes rendus n'ayant pas été consultés par tous, ils seront approuvés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2. DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE a été élu secrétaire de séance.

3. REHABILITATION MAIRIE

A. POINT FINANCEMENTS

Monsieur le Maire fait un rappel sur le dossier de la réhabilitation de la Mairie. Pour mémoire le montant des dépenses prévisionnelles du dossier précédent, pour lequel il n'y avait pas eu de suite, a été revu par l'architecte avant le dépôt des nouveaux dossiers de demande de subventions (sauf pour le dossier du Conseil Régional pour lequel le montant du dossier précédent a dû être conservé, pas de nouveau dépôt possible).

Monsieur le Maire fait lecture du tableau ci-après.

	PREVISIONNEL					
COUT GLOBAL	867 856,40 €					
FINANCEMENTS	FINANCEMENTS SOLLICITES BASE DOSSIER 2023 (prévisionnels)	% dépenses prév	FINANCEMENTS MAXIMUM OBTENUS	% dépenses prév	ECART / MONTANT SOLLICITES	
FIC dont bonus énergie : dépenses max retenues 237.234 euros sur 4 ans * 40% : 94.894 € de subv + max 28725 euros de bonus NRJ	108 725,00 €	12,53%	123 618,60 €	14,24%	14 893,60 €	Dossier recevable : commission janvier ou mars 2024 selon date obtention résultat consultation. Montant bonus NRJ sous réserve obtention bonus NRJ maximum
Fonds Vert (Etat)	183 656,87 €	21,16%	170 000,00 €	19,59%	-13 656,87 €	Accord écrit
DETR (Etat)	245 689,10 €	28,31%	175 371,00 €	20,21%	-70 318,10 €	Accord écrit
Conseil Régional	156 214,15 €	18,00%	150 000,00 €	17,28%	-6 214,15 €	Accord écrit (finalement montant 2022 conservé)
COM COM : Aide à l'investissement - Solidarité Territoriale	Etat des financements maximum obtenus transmis		50 000,00 €	5,76%		Attente confirmation écrite
COM COM : Aide à l'investissement - Accessibilité			9 000,00 €	1,04%		Attente confirmation écrite
TOTAL FINANCEMENTS	694 285,12 €	80,00%	677 989,60 €	78,12%	-16 295,52 €	
RESTE A CHARGE COMMUNE	173 571,28 €	20,00%	189 866,80 €	21,88%		
				100,00%		
			Financement COM COM total	59 000,00 €	6,80%	

Certains financements obtenus étant inférieurs aux montants sollicités, un financement complémentaire a été demandé à la COM COM depuis la dernière réunion (indiqué en vert au tableau). 59.000 euros d'aide prévisionnelle attribuée ont été annoncés en réunion COM COM (confirmation écrite en attente).

Monsieur le Maire rajoute que le taux de financement global sera donc de 78,12 %, si le montant du bonus énergie associé au FIC est confirmé à la commission de janvier ou mars 2024 (selon la date à laquelle nous disposerons du résultat de la consultation des entreprises).

Il précise qu'un tel taux de financement s'avère exceptionnel actuellement, comme évoqué en réunion COM COM. Les taux de financement globaux actuels tournent plutôt autour des 65 %.

B. DEMENAGEMENT MAIRIE

Monsieur le Maire évoque le déménagement futur de la Mairie du fait des travaux envisagés.

Il explique que deux possibilités s'offrent à la commune :

- A la maison des associations (mais plus de salle disponible pour les associations ou pour la location) ;
- Dans des bungalows loués (mais coût de la location et de l'installation à prévoir).

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire **de faire rapidement un rétro planning prenant en compte les contraintes suivantes :**

Déroulement prévisionnel : source architecte

- Consultation des entreprises (marchés publics) : novembre 2023
- Choix des entreprises et négociation : décembre 2023
- Début des travaux prévisionnel : mi-janvier 2024

Agence postale : 14 à 16 semaines nécessaires en amont du déménagement pour commander et installer la ligne internet sécurisée. Un rendez-vous avec la responsable de la Poste est à prévoir dès octobre.

Mise en place des réseaux (à notre charge quelle que soit la solution, hors prestation si bungalows)

- Si maison des associations : électricité, internet et téléphone
- Si bungalows avec WC : assainissement, eau potable, électricité, internet et téléphone
- Si bungalows sans WC : électricité, internet et téléphone

Livraison bungalows : réservation rapide à faire (disponibilité limitée). Certains fournisseurs ont annoncé qu'il était nécessaire de réserver au moins 2 mois à l'avance.

Affichages au public : à prévoir pour toutes les solutions envisagées

Monsieur Sylvain CREGUT fait remarquer que mi-janvier lui paraît être **une date très optimiste pour le début des travaux**, étant donné que la négociation avec les entreprises va se dérouler en décembre.

Monsieur le Maire pense que les travaux vont durer 6 mois à 1 an.

Monsieur Sylvain CREGUT demande si les bungalows sont livrés meublés. Monsieur le Maire répond par la négative, les bureaux actuels devront être installés dans les bungalows ainsi que les armoires, documents, etc...

Monsieur le Maire propose d'étudier les deux solutions afin que le Conseil Municipal puisse prendre sa décision :

Solution 1 : BUNGALOWS

Emplacements envisageables

Monsieur le Maire présente les emplacements envisageables sur la commune. Il rappelle qu'il est nécessaire que l'emplacement soit plat (génie civil à notre charge), à défaut des coûts importants de calage seront facturés par les loueurs de bungalows.

- Parking à côté des garages vers la Mairie (tous les réseaux à installer) ;
- Vers la pétanque (assainissement et eau potable existants mais autres réseaux à installer) ;
- Parking devant ou à côté de la maison des associations (réseaux sur place (à vérifier internet et téléphone), pas besoin de réseaux assainissement ou eau potable (accès WC et eau à la salle des associations).

Devis demandés :

Monsieur le Maire explique avoir reçu dernièrement des représentants de l'ACTVV et de l'Association des Anciens de Chaudesfour qui s'inquiètent de ne plus disposer d'une salle pour leurs activités si la mairie déménage dans la salle des associations.

De ce fait, des devis ont été demandés à 4 entreprises (une autre n'a pas répondu à temps avant le Conseil Municipal, à savoir Algeco) :

Points communs des offres :

4 bungalows (sauf BCM : 5)

environ 60 m²

1 bureau séparé, 1 open-space pour 3 bureaux, 2 WC (seuls 2 entreprises peuvent fournir 1 WC PMR)

Climatisations et convecteurs

4 arrivées électriques dans chaque coin des bungalows (prises)

Non compris :

Câblage électrique et tel intérieur, baie de brassage, goulottes et prises des postes de travail,

Assurance (sauf DOM AZUR)

Génie civil, raccordements réseaux (assainissement, eau potable, tel et internet, électricité),

Calage important (sauf pour OCEBLOC et DOM AZUR jusqu'à 20 et 30 cm)

Nettoyage final (sauf DOM AZUR)

Nacelle à prévoir (OCEBLOC)

Options possibles :

Rampe PMR (sauf OPTIMAT)

Installation prises et goulottes (hors câblage)

Escalier

Un tableau présentant les tarifs proposés par les différentes entreprises locales est présenté en réunion.

- **Deux entreprises peuvent fournir des WC PMR et une rampe PMR** (BCM et OCEBLOC). L'offre la moins chère (OCEBLOC) s'élèverait à **26.482,63 euros TTC pour 12 mois avec rampe et WC PMR** (inclus loyers mensuels, transport aller-retour, installation et désinstallation), à **20.842,63 € TTC si sans WC et sans rampe**.
- **Les deux autres entreprises ne proposent pas de WC PMR** (DOM AZUR et AT OPTIMAT) : une d'elles peut fournir une rampe PMR en bois (DOMAZUR). Leurs offres sont moins onéreuses. L'offre d'AT OPTIMAT est la moins chère, et s'élève à **12.350,82 euros TTC pour 12 mois sans WC ni rampe** (inclus loyers mensuels, transport aller-retour, installation et désinstallation).

Les membres du Conseil Municipal demandent des informations sur l'offre la moins onéreuse (société AT OPTIMAT)

- Il est précisé que cette offre propose un accès par l'extérieur aux WC.
- Si la commune souhaite que les WC soient intégrés aux bungalows, l'offre s'élève alors à 15.230,62 euros TTC sur 12 mois (au lieu de 12.350,82 euros).
- Il est par ailleurs évoqué que les bungalows de cette offre ne sont pas équipés de volets roulants, mais de barreaux aux fenêtres contrairement à certaines autres propositions. L'isolation est de 50mm (au lieu de 80mm pour certains bungalows des offres plus onéreuses).
- Le délai de réservation est de 2 mois, l'entreprise peut le cas échéant les faire fabriquer si aucun bungalow n'est disponible.

Monsieur le Maire pense qu'il est tout à fait possible pour les services techniques de fabriquer une rampe PMR. Par ailleurs, un accès par l'extérieur aux WC n'est pas vraiment intéressant.

Si la solution bungalows est choisie, Monsieur le Maire **pense que l'emplacement vers la salle des associations serait le plus approprié** : bureau de vote déjà transféré à la maison des associations pour les élections européennes de 2024, possibilité de stockage partiel à la maison des associations (pour des fournitures par exemple), proximité de la salle où les conseils municipaux pourraient être organisés, possibilité pour les salariés d'accéder aux WC et à l'eau de la salle.

Solution 2 : MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente ensuite la deuxième solution envisageable : un déménagement à la maison des associations.

- Il indique que dans ce cas, aucun raccordement aux réseaux assainissement ne sera à prendre en charge (existant), mais qu'il conviendra de voir les raccordements téléphones, électriques et internet à l'intérieur (en lien avec postes de travail). Il faudra également vérifier si un raccordement à la fibre est nécessaire.
- Un cloisonnement devra être envisagé ainsi que l'organisation des bureaux et l'accueil des administrés. Monsieur le Maire rappelle que le bureau de vote est déjà transféré à la maison des associations pour 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la salle sera indisponible pour toute la durée des travaux si la mairie déménage dans la salle, en particulier pour les locations (pas d'entrée d'argent) et les associations.

Monsieur le Maire pense qu'il faut également prendre en compte les coûts de chauffage : **la salle devra être chauffée chaque jour dans son intégralité pour 4 bureaux** (impossible à ce jour de ne pas chauffer intégralement, système de chauffage très consommateur d'électricité).

En termes de consommation d'électricité, la facture énergétique de cette salle a très fortement augmenté (augmentation du coût de l'énergie) : **le montant cumulé facturé par EDF est plus élevé du mois de janvier au mois d'avril 2023 (15.911 €) que pour toute l'année 2022 (6.751 €)**, données disponibles au jour du Conseil Municipal).

Madame Amélie PANCRACIO explique qu'il est **urgent de trouver une solution pour la salle des associations**, même sans parler d'un déménagement de la Mairie éventuel. **C'est un gouffre énergétique**. Les personnes qui utilisent la salle ou la louent n'arrêtent pas toujours le chauffage, laissent parfois les fenêtres ouvertes. Il serait peut-être bien de mettre un bouton poussoir qui arrêterait le chauffage.

Un devis avait été demandé pour les huisseries qui se sont altérées avec le temps. Mais en fait une solution plus globale doit être trouvée vu les consommations.

Un rendez-vous avec l'ADHUME est prévu afin de réduire la consommation (à voir si crédit d'NRJ renouvelable).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Anne RAYNAUD, présidente de l'ACTVV. Une lettre commune a été rédigée et déposée en Mairie. Pour Madame RAYNAUD, s'il s'agissait d'une fermeture de la salle de 3 à 4 mois, cela ne poserait pas de problème, mais les travaux risquent de durer bien plus longtemps. **Il s'avèrera difficile de garder des adhérents si la salle des associations est fermée pendant 1 an.** Il y a des associations qui ont besoin d'avoir un lieu pour se retrouver. Cela signifierait la mort des associations. **Les adhérents vont partir et ne vont pas revenir.** Le Don du Sang menace de supprimer les prélèvements à Chambon si pas de salle.

Madame Camille MARTIN intervient pour préciser qu'il existe aussi la salle des Anciens à disposition des associations et que Murol prête sa salle pour les activités.

Madame Marie-Anne RAYNAUD explique que **pour les trois événements principaux de l'ACTVV une salle d'au moins 100 places est nécessaire pour entrer dans leurs frais, idem pour les grands événements de l'association des Anciens.** De plus, les associations utilisent chaque semaine la salle des associations pour leurs activités (danse, etc...).

Monsieur Sylvain CREGUT pense que **l'idéal serait de ne pas utiliser la salle l'hiver pour réduire les charges, ou alors un minimum. Il n'y a pas le choix vu les montants facturés par EDF évoqués.**

Monsieur Pascal FOURNIER pense qu'il faut aussi **changer les portes rapidement** car on sent l'air entrer dans la salle.

Monsieur le Maire pense qu'il serait bien de **trouver un compromis qui convienne à tous et permette aussi de réduire les coûts d'électricité pour la salle.**

Mettre des bungalows à côté de la salle des associations pourrait être le meilleur compromis, à condition que l'on ne prenne pas de WC pour ne pas supporter les frais de réseaux assainissement et eau potable.

Une économie de chauffage sera faite à la mairie actuelle qui sera en travaux, ce qui permettra peut-être de financer l'électricité des bungalows (l'isolation prévue est de 50mm pour l'offre la moins chère). A voir si le compteur de la salle des associations doit être changé si les bungalows sont installés.

→ Etant donné les débats et les éléments apportés, **les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité que soient installés des bungalows sans aucun WC et sans rampe PMR, à côté de la salle des associations afin d'accueillir les bureaux de la Mairie durant les travaux.** Les WC et lavabos de la salle des associations à proximité immédiate seront utilisés par les salariés et les élus. Une rampe PMR devra être fabriquée par les services techniques.

→ **Les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'opter pour l'offre de la société AT ALTIMAT, dont l'offre est la moins chère.**

→ **Le Conseil Municipal charge la commission travaux de prévoir et gérer les travaux et le déménagement.** Une prochaine réunion de la commission aura pour objet le déménagement.

→ **Les membres du Conseil Municipal, décident qu'un accès restreint à la salle des associations soit mis en place (voir ci-dessous)**

4. SALLE DES ASSOCIATIONS

À la suite du précédent débat, Monsieur le Maire confirme **qu'une solution doit aussi être trouvée pour la salle des associations et sa consommation d'électricité trop importante.**

Messieurs Pascal FOURNIER et Daniel VAUZEILLES s'interrogent sur les raisons d'une telle consommation d'électricité. Il est nécessaire d'analyser la situation.

Madame Amélie PANCRAIO indique que le rendez-vous prévu avec l'ADHUME (mardi matin à 10H30) devrait permettre d'en savoir plus étant donné qu'il est maintenant possible de connaître la consommation plus finement.

Monsieur Sylvain CREGUT suggère qu'une solution soit trouvée dès maintenant pour les locations et prêts de la salle étant donné les dépenses énergétiques constatées (dues à la hausse des prix).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe les périodes d'utilisation de la salle comme suit :

Toute l'année :

- **pour les Associations communales, mais uniquement pour les grandes manifestations** leur apportant des fonds (3 événements pour l'ACTVV, 2 pour l'Association des Anciens de Chaudefour). Les séances hebdomadaires ou bimensuelles de danses, petites réunions, etc. devront être prévues à un autre endroit.

- **pour la location aux habitants de Chambon-sur-Lac** sur la base des tarifs décidés ce jour ;
- **pour les réunions** organisées par la Mairie, celles organisées par le Conseil Départemental pour l'étude du Lac Chambon et le Don du Sang.

Pour les personnes extérieures à la commune possibilités de location :

- en 2023 : jusqu'au 31 décembre 2023
- et en 2024 : du 1^{er} mai au 30 septembre 2024

sur la base des tarifs décidés ce jour afin de réduire les coûts d'électricité et de chauffage. **Pas de location de janvier à avril 2024 ou après le 30 septembre 2024** du fait des coûts d'électricité notamment.

Ensuite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réduire le nombre de forfaits de location et fixe la grille des tarifs de location de la Maison des Associations comme suit (pas de modification du montant des forfaits maintenus) :

Associations communales non assujetties à la TVA : Gratuit

Associations communales assujetties à la TVA :

- Forfait unique 3 jours : 350 €

Habitants de la commune (location possible toute l'année) :

- Forfait unique 3 jours : 200 €

Personnes et associations extérieures à la commune

- Forfait 2 jours : 600 €
- Forfait 3 jours : 800 €

Pour les forfaits ci-dessus, aucune réduction ne sera appliquée si les locataires ne peuvent venir chercher les clefs le 1^{er} jour de location en mairie aux heures d'ouverture au public.

Par ailleurs le Conseil Municipal décide **d'organiser finalement le marché de Noël** (date à définir).

5. ASSAINISSEMENT ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire évoque le dossier des travaux d'assainissement Rue des Anciens Combattants.

La commission « appel d'offres » s'est réunie le 19 septembre 2023 afin d'étudier les offres des entreprises en présence du SME et de GEOVAL (MO).

Le prestataire choisi suite à appel d'offres est l'entreprise COUDERT (le moins onéreux) :

- **Montant total travaux proposé HT** (hors Géoval) : **85.985 €** (inférieur au montant prévisionnel total des travaux déposé auprès des financeurs (hors Géoval) soit 96.985 € HT)

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient commencer en **octobre 2023** (source Geoval, à confirmer).

L'affichage des financeurs sera effectué sur le panneau de chantier comme demandé par les partenaires (fourni par les entreprises) **et à la mairie** (panneau à faire en interne)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mandat avec SME a été signée pour ce dossier : **conformément à cette dernière une rémunération de 1% du cout HT réel des travaux devra être versée à SME en fin de mission.**

Un rappel des financements prévisionnels obtenus est visionné (sur dépenses prévisionnelles y compris Géoval) :

- 21.200 € agence de l'eau (sur dépenses prév. eaux usées, 40%)
- 21.700 € CD63 (sur dépenses prév. eaux pluviales, 35%)
- CD63 : 15.900 € sollicités (sur dépenses prév. eaux usées, 30%). La commission a eu lieu le 25/09/23 : **18.550 € (35%) seraient accordés** (soit plus que le montant sollicité, attente confirmation écrite)

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit là que du dossier assainissement. **Pour la partie voirie (trottoirs, etc...),** portée directement par le Conseil Départemental, **40.400 euros TTC resteront à la charge de la mairie (sur 100.000 euros de travaux)** comme déjà évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal.

6. ZONAGE ASSAINISSEMENT LA GUIEZE ET ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique que le SPANC vérifie actuellement la conformité de tous les assainissements de la zone. Il s'agit ici de la reprise du dossier de zonage assainissement qui avait été décidé par délibération en 2020.

Pour rappel ce dossier est porté par SME qui a choisi le cabinet GEOVAL suite à consultation. Les subventions ont été accordées à SME le 16/04/2021 (CD63). SME a demandé dernièrement une dérogation au CD63 pour la réalisation du zonage. Le zonage a été réalisé par Géoval juste avant l'été 2023.

Une réunion avec SME et Géoval a été organisée le 19/09/2023 (commission travaux) visant à prendre connaissance et à étudier le rapport et le plan de zonage de Géoval.

Le plan est visualisé en séance. Il montre que la Guieze sera totalement en zone d'assainissement individuel.



Monsieur le Maire précise que le zonage doit faire l'objet d'une enquête publique pour être approuvé. Une délibération doit approuver le plan de zonage et lancer cette enquête.

Dès transmission de cette délibération à SME, ce dernier demandera au **Tribunal administratif de nommer 1 commissaire enquêteur. Ce dernier peut être nommé sous 15 jours ou plus.**

Pour information :

- **la commune est en charge de l'organisation de l'enquête publique** (affichage réglementaire sur les lieux et aux affichages publics, publications presse, montage du dossier d'enquête, gestion enquêteur et administrés)
- **SME prend en charge certains frais d'enquête** (publications presses et honoraires du commissaire enquêteur).

→ **Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adopter le zonage assainissement de la Guieze proposé et décident de lancer l'enquête publique dès que possible.**

7. AFFICHAGES

Monsieur le Maire revient sur la question des affichages, dont certains ont déjà été évoqués précédemment. **Le déménagement et les dossiers en cours sous-entendent de mettre en place beaucoup d'affichages afin d'informer la population.**

Des solutions techniques devront être trouvées dans les prochaines semaines et les mois qui viennent.

- **Enquêtes publiques (zonage la Guieze, PLU, enquête groupée pour plusieurs achats de domaine public) :**
 - Des affichages devront être mis en place **sur les lieux des enquêtes** : *format règlementé A2 jaune. Question : où fixer les panneaux sur les lieux des enquêtes ?*
 - **Et dans les lieux d'affichage officiels sur la commune**

- Déménagement de la mairie et changement du bureau de vote
- Affichage public en mairie et panneau associations
- Affichage informations élections européennes à la maison des associations (dimanche 9 juin 2024)
- Affichage partenaires financeurs (dossier réhabilitation mairie et autres dossiers financés)
- Panneaux de chantiers : réalisé par architecte pour la mairie, par Géoval pour anciens combattants
- Panneaux Conseil Régional à commander (dossier mairie) et à installer pour partie

8. STEP MONTMIE

Monsieur le Maire rappelle que les équipes techniques de la commune font actuellement un nettoyage. Cependant la station est neuve et la station de Bresouleille devrait l'être en 2024 si les fonds sollicités sont obtenus (dossiers déposés).

Un nettoyage et une surveillance plus réguliers sont nécessaires afin de préserver la station de Montmie qui vient d'être rénovée, un devis a donc été demandé à SUEZ qui entretient déjà les stations de Bresouleille et de Montaleix.

Monsieur le Maire explique que **SUEZ a proposé de modifier le contrat existant en intégrant la station de Montmie (surveillance et entretien)**. Dans un premier temps, la station de Bresouleille nécessitant peu d'intervention (doit être rénovée), la proposition est moins onéreuse que pour l'entretien de 3 stations. Une fois la station de Bresouleille rénovée, les coûts correspondront à l'entretien de 3 stations.

Le tableau ci-dessous est lu en séance ainsi que le détail des prestations incluses :

	<u>CONTRAT 2021</u> HT	<u>PROPOSITION CONTRAT 2023</u> HT		<i>ECARTS (facturation complémentaire au contrat 2021)</i>	
	BRESSOULEILLE ET MONTALEIX	1) BRESSOULEILLE - MONTALEIX - MONTMIE	2) Après mise en service nvelle station Bressouleille	1)	2)
FACTURATION SEMESTRIELLE	2 962,00 €	3 829,10 €	4 594,95 €	867,10 €	1 632,95 €
MONTANT ANNUEL	5 924,00 €	7 658,20 €	9 189,90 €	1 734,20 €	3 265,90 €

Le Prestataire effectuera, dans le cadre de ses prestations, les opérations énumérées cidessous sur les ouvrages de **Montaleix et Montmie** :

Du 1^{er} mai au 30 septembre : 1 passage hebdomadaire :

- Contrôle des stations d'épuration ;
- Détection des anomalies et petites interventions pouvant en découler ;
- Dégrillage et dessablage avec évacuation des résidus ;
- Inversion des lits en service à chaque passage après ratissage des dépôts ;
- Désherbage des lits.

Du 1^{er} octobre au 30 avril : 1 passage tous les quinze jours :

- Contrôle des stations d'épuration ;
- Détection des anomalies et petites interventions pouvant en découler ;
- Dégrillage et dessablage avec évacuation des résidus ;
- Inversion des lits en service à chaque passage après ratissage des dépôts ;
- Désherbage des lits.

ARTICLE 3 - TRAVAUX ET FOURNITURES RESTANT A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les travaux et fournitures restant à la charge de la Collectivité sont définis ci-après :

entretien des espaces verts et des talus,
gros entretien de l'ensemble des installations et réparations,
remplacement du sable qui s'avérerait nécessaire.

D'une façon générale, tout ce qui n'est pas expressément prévu à l'article 2 cidessus, reste à la charge de la Collectivité.

Le Prestataire effectuera, dans le cadre de ses prestations, les opérations énumérées cidessous sur les ouvrages de Bressouleille :

1 passage mensuel jusqu'à la réception de la nouvelle station de Bressouleille dont le travaux sont envisagés par la collectivité :

- Contrôle visuel ;
- Détection des anomalies et petites interventions pouvant en découler ;
- Dégrillage et dessablage avec évacuation des résidus ;
- Inversion des lits en service à chaque passage après ratissage des dépôts.

A la mise en service de la nouvelle station de Bressouleille, les fréquences d'entretien seront les mêmes que celles des stations de Montmie et Montaleix.

Sur la base de deux fois par an :

- Suivi analytique de l'effluent épuré sur un échantillon ponctuel, test analytique Amonium, Nitrates, Phosphore et interprétation des données (*Les mesures analytiques de DCO, DBO5, MES seront réalisées par le SATESE*) ;
- Accompagnement lors des visites des agents du SATESE ;

Sur la base d'une fois par an :

- Curage, pompage et traitement des matières de chaque station,
- Etablissement d'un rapport annuel.

Monsieur le Maire admet que cette prestation représente un coût important, mais qu'elle couvre la commune notamment en cas de pollution et pour le Pavillon Bleu.

Monsieur Pascal FOURNIER confirme et indique que les stations sont neuves. **Il vaut donc mieux les entretenir et confier cela à des spécialistes.**

→ Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider l'offre proposée par SUEZ dans son intégralité. Le contrat sera renvoyé à SUEZ.

Servitude pour accéder à la station de Montmie :

Monsieur le Maire rappelle qu'une servitude existe, mais n'est pas celle utilisée actuellement par la commune. L'agriculteur voisin laisse les équipes accéder à la station par son terrain. SUEZ dit pouvoir pomper du haut sans passer chez l'agriculteur pour le cas où cela s'avérerait nécessaire. Les suivis pourraient eux se faire à pied en cas de problème.

Il n'apparaît donc pas nécessaire de faire une nouvelle servitude devant notaire à ce jour.

9. RECENSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis Géoval a été signé en 2022 (8.160,00 € TTC) pour effectuer le recensement de la voirie communale. **L'objectif étant notamment de voir s'il est possible de gagner des dotations supplémentaires (FIC route) et de mettre au clair les alignements, etc.**

Une réunion d'une journée est prévue avec Géoval **le jeudi 12 octobre à partir de 9H00** chaque élu est invité à participer en fonction de ses disponibilités (convocation à venir, possibilité de ne pas rester toute la journée).

10. ABONNEMENT LA VIE COMMUNALE

Monsieur le Maire évoque la possibilité de s'abonner à une base de données (modèles de documents, législations, évolutions, etc.) et un magazine juridique (version numérique). Cet abonnement a été conseillé par la COMCOM. Il permet en effet d'accéder à une base de données juridique couvrant un large spectre de la vie communale à ce jour. **L'abonnement s'élève à 370 € TTC l'année (formule intégrale dématérialisée)** et si l'abonnement est souscrit rapidement, les derniers mois de 2023 ne sont pas payants.



La base de données pourrait ainsi être accessible aux services administratifs et à l'ensemble des élus quand se pose une question **d'urbanisme, d'état civil, de gestion du personnel, sur le cimetière etc...** Les élus pourraient se voir transférer par mail la revue mensuelle ainsi que les newsletters thématiques afin de se tenir au courant de l'actualité juridique.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas L0 de résoudre tous les problèmes mais d'avoir à disposition des informations synthétiques et facilement accessibles lorsque des questions se posent, à l'heure où les compétences des communes sont déjà fort étendues. Des exemples de recherches sont présentés en séance.

→ **Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de s'abonner à la formule intégrale dématérialisée de la Voie communale au prix indiqué précédemment.**

11. TARIFICATION MISE A DISPOSITION TERRAIN SOCIETE DE CHASSE 2023

Monsieur le Maire aborde le sujet de la mise à disposition des terrains communaux à la société de chasse.

Le tarif appliqué l'année dernière s'élevait à 100 euros.

Les élus s'interrogent sur l'électricité et l'eau consommées étant donné l'augmentation des tarifs (supporté par la commune). **Il conviendra de vérifier les montants.**

→ **Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer la mise à disposition à 150 euros pour 2023.**

12. DEVIS

Monsieur le Maire évoque différents devis demandés depuis le dernier Conseil Municipal :

ACHAT D'UN BARNUM NEUF (devis Matussiere) : 12.096 € TTC

Monsieur le Maire précise que le devis a été demandé pour 2 barnums, mais qu'il reste élevé. **Il propose de décider le moment venu si cet achat est à prévoir au budget 2024.**

Les autres barnums ont été endommagés, ils sont souvent prêtés et des pièces sont parfois perdues. Si d'autres barnums sont achetés, il ne faudra pas les prêter. **Il serait possible de choisir un ou des barnums de couleur pour bien les différencier des anciens** (520 euros de plus par barnum si couleur).

Madame Estel BOUCHE pense qu'il faut aussi se poser la question de l'achat de chalets.

VIDEOSURVEILLANCE Plage Ouest :

Madame Amélie PANCRACIO présente le dernier devis reçu de la part d'ATS COMMUNICATION. Tout le matériel prévu par les autres prestataires est inclus, mais ATS pense que tout ne sera pas utile dans notre cas. **Montant du devis : 3.000,79 € TTC**

Monsieur Baptiste SIMON indique ne pas encore avoir fait le point avec M. PONS à ce sujet (dispose d'une vidéosurveillance).

Madame Amélie PANCRACIO précise avoir fait les demandes nécessaires auprès de la Préfecture, mais que pour aller plus loin, **il est nécessaire de prendre une délibération quant à la mise en place d'une vidéo-surveillance si le conseil est d'accord.**

Des aides existeraient mais seulement en 2024 (plus de crédit disponible en 2023)

→ Après débat, **les membres du Conseil Municipal décident d'adopter la mise en place d'un système de vidéo-surveillance à la petite plage (2 absentions – 1 contre) : à voir au budget 2024**

Un rappel des différents devis reçus, évoqué lors des précédents Conseil Municipaux est fait en séance :

- SO ALARM : **4.515,60 € TTC (3.763 € HT)**

- Artvidéo : **5.815,92 € TTC**

- Ephicom : 130,80 € TTC par mois soit **7.848 € TTC (60 mois)**, soit **6.540 € HT pour 60 mois** ou achat : **4.846,60 € HT**

- ATS Communication n°1 : 1.800,19 € TTC (1500,16 € TTC)

PATAUGEOIRE

Monsieur le Maire pense que la pataugeoire est un gouffre financier. Elle n'est pas seulement utilisée par les enfants mais aussi par des adultes. Les analyses ne sont pas toujours bonnes, le matériel est obsolète et le nettoyage prend du temps.

Il serait intéressant de réfléchir à une solution de remplacement qui coûterait moins cher.

ILLUMINATIONS 2023 : renouvellement partiel, devis SIEG

Conformément au dernier conseil municipal, un devis a été demandé au SIEG par Madame Estel BOUCHE.

Il s'agit de renouveler 2 illuminations à Varennes et 1 vers la boulangerie. Il en restera ensuite deux à supprimer à Varennes.

Le reste à charge pour la commune s'élèvera à **1302,20 €**. Si le Conseil décide de valider le devis, une convention devra être signée après l'envoi du devis signé

→ **Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider le devis.**

13. SOLLICITATIONS OU DOSSIERS ADMINISTRES ET COMMISSION TRAVAUX

Monsieur le Maire fait lecture des demandes d'administrés reçues depuis le dernier Conseil Municipal.

Demande achat parcelle domaine public : Monsieur Christophe KERNEIS

Un nouveau propriétaire souhaiterait acquérir une parcelle de domaine public rue de l'Union dans le Bourg de Chambon. D'autres parcelles ont été sollicitées dans le Bourg.

→ **Après présentation du plan, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter cette demande aux conditions habituelles (prise en charge des frais de notaire et de géomètre, 30€ le m2, prise en charge d'un prorata des frais d'enquête publique) et de lancer dès que possible l'enquête publique.**

Ce dossier sera intégré aux enquêtes publiques à réaliser en 2024.

Demande achat parcelle communale (domaine privé): Monsieur Gérard PROVOST (Monneau) : ZO 315

M. PROVOST souhaiterait acquérir la parcelle ZO315 qui jouxte son terrain. Un escalier a déjà été construit sur cette parcelle par l'administré

→ **Après présentation du plan, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter cette demande aux conditions habituelles (prise en charge des frais de notaire et de géomètre, 30€ le m2)**

Il sera demandé à M. PROVOST de faire un courrier acceptant ces conditions (prix à l'euro symbolique mentionné dans sa demande) et joignant le plan de bornage si existant.

Parcelle ZO 318 Monneau :

Monsieur le Maire indique avoir dernièrement assisté à un bornage à Moneau. La parcelle ZO318, qui appartient à M. CARRON longe plusieurs parcelles qui appartiennent à différents propriétaires. Ces derniers passent par la parcelle ZO318 pour entrer chez eux. Une régularisation devra être envisagée (proposition de rachat par la commune ?).

Demande de busage : M et Mme FOURNIER, Monneau Grand

Leur parcelle est à côté de la superette. Monsieur le Maire s'est rendu sur place. Il est vrai que l'accès est difficile. La commission travaux se rendra sur place. Des piquets pourraient aussi être placés.

Demande débroussaillage : M. Fabrice THIBAUT

Les services techniques se sont rendus sur place et ont déjà débroussaillé. Les buissons n'ont pas été enlevés car ils auraient pu avoir été plantés par les riverains. Les services techniques retourneront sur place pour les enlever.

Demande goudronnement, route de Monneau Grand : M. OUTIN

La commission travaux se rendra sur place. Ces travaux pourraient être prévus au budget 2024.

Demande élagage arbre sur la place au Bourg (angle de la maison de Mme PASSARIEUX)

Cet arbre (tilleul) sera élagué à l'automne pour que la sève soit descendue. La commission travaux se rendra sur place.

Demande Mme PAULHE : problème caniveau devant son logement et lien avec humidité chez elle

La commission travaux se rendra sur place. Il s'agit d'un problème de caniveau fissuré et désolidarisé du corps de l'immeuble où est situé le logement de Mme PAULHE. Elle constate des infiltrations chez elle qui seraient causées par ce problème. Un ouvrier municipal aurait évoqué la présence d'une source (information à confirmer).

La date prochaine commission travaux est fixée au mardi 10 octobre 14h00

14. QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL :

Demi-poste supplémentaire

Monsieur le Maire souhaite évoquer la masse très importante de travail administratif. Il pense qu'un demi-poste supplémentaire serait utile à la commune.

Il serait peut-être possible d'obtenir des aides à ce sujet, selon la COM COM qui a été contactée en amont et doit revenir vers nous.

Madame Amélie PANCRAIO précise qu'il s'agirait d'un CDD.

→ **Les membres du Conseil Municipal acceptent que cette possibilité soit étudiée.**

Salaire Mme Nathalie LASSALAS

Monsieur le Maire estime que le salaire de Mme LASSALAS n'est pas en rapport avec son grade actuel ni les responsabilités supportées. Il souhaite une augmentation de salaire pour le budget 2024. La COMCOM doit également revenir vers la commune à ce sujet pour nous informer sur les possibilités d'évolution (échelon, etc.).

→ **Les membres du Conseil Municipal acceptent.**

ADRESSAGE :

Madame Amélie PANCRAIO explique que l'entreprise SIGNA a envoyé son rapport et que **des rectifications doivent avoir lieu avant validation définitive des noms de rues et numéros**. Ces points pourront être abordés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Ainsi les délibérations nécessaires pourront être préparées.

Pour information, un mail reçu cette semaine précise que, pour les communes de – de 2000 habitants, l'adressage **doit être terminé au 1^{er} juin 2024**.

SANCY SNOW JAZZ : 2eme semaine de mars.

Monsieur le Maire indique que le responsable propose de réitérer l'animation cette année, par contre pour un montant de 1200 € (pas de taxe).

→ **Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de renouveler l'animation au montant susmentionné.**

DSP Camping les Bombes : Monsieur le Maire précise qu'un avenant d'un an à la DSP actuelle a été proposé aux gestionnaires actuels étant donné les informations en attente de la part de la Préfecture et afin de trouver la meilleure option possible pour le camping. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

22H la séance est levée.